



**Doha KADRI**

***Avocat à la Cour d'Appel de Paris***

*Chargée de Cours aux Universités de Paris*

*Secrétaire Générale du RAAF&M*

**« AGENCES DE VOYAGES : QUELS BONS  
REFLEXES EN PERIODE DE PIC D'ACTIVITE »**

---

**WORKSHOP 29 mars 2017**

*Association C.H.F.*

## ▪ LA REGLEMENTATION DE VOTRE ACTIVITE

Textes de référence :

- Article L211-1 & suivants du Code du tourisme
- Article R211-1 & suivants du Code du tourisme
- CNN de travail du personnel des agences de voyages et de tourisme du 12 mars 1993

- L'IMAGE DE VOTRE PROFESSION

- ✓ Le marché du Hajj : « marché opaque », « marché juteux » ...
- ✓ Problématiques d'organisation : « grand bazar » « prix excessifs »
- ✓ Le choix judicieux de ACF : **responsabiliser ses adhérents**

# DK AVOCATS

---

- MISE EN COFORMITE ET SECURISATION DE VOTRE ACTIVITE
  
- LE DOMAINE DU HAJJ :
  - Le pèlerin reste un consommateur
  - Quid des rabatteurs ? Partenaires du voyageur ?
  - Un poste crucial : Quel statut pour le chef de groupe ?

# DK AVOCATS

---

Il vous appartient de :

- Respecter vos obligations légales en tant qu'agences de voyages
- Respecter le contenu des forfaits proposés
- Attention à la publicité trompeuse

# DK AVOCATS

---

- EN PERIODE DE PICS D'ACTIVITES, AYEZ LES BONS REFLEXES
- Renforcement du personnel : contrat saisonnier, CDD, CDDU
- Quid des intermédiaires ? Votre responsabilité
- Attention au travail dissimulé et ses conséquences/URSSAF
- Le chef du groupe / Votre responsabilité
- Obligations comptables / Moyens de paiements

# DK AVOCATS

---

- CHF Contributeur de votre réussite
  - ✓ Engagements
  - ✓ Charte
  - ✓ Communication vers le consommateur/pèlerin
  - ✓ Traitement rapide des litiges consommateurs

## A RETENIR

- **CONTRACTUALISER VOS RAPPORTS :**
  - personnel
  - consommateurs
  - Intermédiaires / Responsabilité
  
- **PROTEGER L'IMAGE DE VOTRE PROFESSION ET DE VOTRE AGENCE :**
  - Respecter vos engagements : forfaits, choix hôtel, services, etc....
  - Attention à la publicité trompeuse
  - Communication autour de votre profession et CHF (engagements de bonne conduite, proposition de souscription de garanties supplémentaires proposées aux consommateurs/pèlerins, etc..)
  
- **VOUS RESTEZ SEUL RESPONSABLE !**



DK AVOCATS

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**DK AVOCATS**

**Doha KADRI**

***Avocat à la Cour d'Appel de Paris***

*Chargée de Cours aux Universités de Paris*

*25, Rue Galilée 75116 PARIS*

*Tél : 01 85 09 94 90*

*Fax : 01 76 50 23 13 – [contact@kadri-avocats.fr](mailto:contact@kadri-avocats.fr)*